



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

ATLANDES S.A.

Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnementales figurant dans le Rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2021
ATLANDES S.A.
15, avenue Léonard de Vinci – 33 615 Pessac
Ce rapport contient 5 pages



ATLANDES S.A.

Siège social : 15, avenue Léonard de Vinci – 33 615 Pessac

**Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes sur une sélection
d'informations environnementales figurant dans le Rapport RSE**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de la Direction Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ATLANDES S.A. (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations environnementales¹ (ci-après « les Indicateurs ») sélectionnées par l'Entité, préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel ») et identifiées par le signe ✓ dans le Rapport RSE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après « le Rapport »).

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seuls Indicateurs et non sur l'ensemble des informations présentées.

Conclusion

Au cours de nos travaux, nous avons constaté des anomalies significatives sur l'indicateur « Consommation d'eau », et par conséquent une non-fiabilité de l'indicateur communiqué sur l'exercice considéré ; ces anomalies étant liées à l'impossibilité de rapprocher les factures reçues avec les relevés compteurs sur l'année civile. Le groupe prévoit ainsi d'actualiser les modalités de calcul de cet indicateur à partir du prochain reporting pour refléter au mieux la valeur de cet indicateur.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs sélectionnés par l'Entité et identifiés par le signe ✓ dans le Rapport sont présentées, conformément au Référentiel.

¹ Consommation d'eau, Consommation d'électricité, Déchets collectés, Emissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 liées au Trafic routier



Préparation des Indicateurs

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Indicateurs permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Indicateurs doivent être lus et compris en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la Direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Indicateurs ;
- préparer les Indicateurs en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Indicateurs ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Indicateurs ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de mission d'assurance ISAE 3000².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

² ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.



Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'Entité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Indicateurs ;
- Pour les Indicateurs sélectionnés, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des Indicateurs consolidés.



ATLANDES S.A.
*Rapport d'assurance du commissaire aux comptes sur une sélection d'informations
environnementales figurant dans le Rapport RSE
12 mai 2023*

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 12 mai 2023

KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé

Brice Javaux
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG